

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres *Séance du 20 novembre 2014*  
*Compte-rendu affiché le 28 novembre 2014*

art. 16 Code Municipal : **35** *Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2014*  
en exercice : **35** *Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35*

qui ont pris part à la *Président : Mme Véronique SARSELLI*  
délibération **35** *Secrétaire : M. ASTIER*  
*Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général  
des Services*

**OBJET**

**12**

**MARCHÉ DE CHAUFFAGE  
DE LA NOUVELLE PISCINE**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,  
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,  
NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, ASTRE,  
RODRIGUEZ, VILLARET, ALLÈS, ASTIER, ELEFATHERATOS  
(pouvoir à M. TULOUP à compter du rapport 18), ISAAC-  
SIBILLE, CRUZ, CAMINALE, COSSON, PIOT, COATIVY,  
TULOUP,*

*Membres excusés : MM. PATTEIN (pouvoir à M. ASTIER),  
NEGRO (pouvoir à Mme BAZAILLE), GRÉLARD (pouvoir à  
Mme MOUSSA), GUERRY (pouvoir à Mme CAMINALE),  
VALENTINO (pouvoir à Mme PIOT).*

M. BARRELLON, Adjoint au Maire, rappelle que par suite d'une procédure initiée sous forme d'un appel d'offres en date du 12 août 2014, la ville de Sainte Sainte-Foy-lès-Lyon a lancé la consultation pour le choix du prestataire chargé d'assurer les prestations susvisées. A l'expiration de la date limite de réception des offres fixée au 22 septembre 2014, 2 propositions ont été enregistrées.

La Commission d'Appel d'Offres, s'est réunie successivement les 30 septembre et 7 octobre 2014 pour étudier les candidatures et analyser les offres reçues, rappelées ci-après :

N° PLI	CANDIDAT	ADRESSE
1	DALKIA FRANCE	9, rue Denis 69008 LYON
2	HERVE THERMIQUE	14, rue Denis Papin 37301 JOUE LES TOURS CEDEX

A l'issue de l'analyse des offres réalisée par le cabinet ALTERGIS assistant à maîtrise d'ouvrage, au regard des critères définis par le règlement de consultation à savoir : la valeur technique et le prix, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société HERVE THERMIQUE, son offre étant jugée économiquement la plus avantageuse.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- entériner l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 octobre 2014, du marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude, de traitement d'eau et de traitement d'air de la nouvelle piscine municipale pour un montant annuel H.T., de 142 669,20 € (offre de base P1 + P2 + P3) et pour une durée de 5 ans,
- autoriser Madame le Maire à signer le marché afférent avec le titulaire désigné et tous documents concourant à sa mise en place juridique.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (1 abstention),

- ENTÉRINE l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 7 octobre 2014, du marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude, de traitement d'eau et de traitement d'air de la nouvelle piscine municipale pour un montant annuel H.T., de 142 669,20 € (offre de base P1 + P2 + P3) et pour une durée de 5 ans, tel qu'indiqué ci-dessus,

- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché afférent avec le titulaire désigné et tous documents concourant à sa mise en place juridique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI